BREVET

(export du DFSM au 05/11/2026 à 20:33)

[1] BREVET Art magique - Magie

nom masc.
Etymologie FEW I 520b : brevis

Définition Document doté d'une valeur protectrice, utilisé en cas de péril de mort, notamment lors des accouchements.

Citations

- Pour Calvet, Luillier dit que ne doit estre rendu a l'evesque et a ceste fin emploie ce que ont dit les gens du roy car l'Eglise ne se doit entremettre de fait de sortilege nisi quando sapit heresim, ce que n'est en ce cas ou fait de brevez . Calvet ne se congnoist et ne sçet que ce monte fors tant que on lui a dit que estoient bons et tendens a bonne fin et ainsi le cuidoit quant en a usé, et ne sont les caracteres des croix defenduz, se non quant on le fait en nombre certain, et n'y a es brevez aucuns noms de deables, quoyque die l'evesque.
 Anon., *Procès de Philippe Calvet au Parlement de Paris, 1442, p. 110.*